



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 decembre 2017**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 06 décembre 2017 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Lundi 11 décembre 2017** à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Yves GAITANAROS, Isabel MARQUES, Gwendoline DAVID, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Philippe FOUCHER, Anne-Marie LIDDELL.

Excusés : Auguste DA SILVA, Pierre COISNON, Pauline LELUC

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	12
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	0
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	12

Le Conseil Municipal a nommé Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 13 novembre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 13 novembre 2017 est adopté à 11 voix pour et 1 contre.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

Administration

1- Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret. « Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et « Politique de la ville ».

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'article 65 de la Loi Notre modifie le nombre de compétences obligatoires et optionnelles qu'un EPCI à fiscalité propre unique doit exercer.

A compter du 1^{er} janvier 2018 il est demandé aux EPCI d'exercer 9 des 12 compétences obligatoires et optionnelles pour pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée (article L.5214-23-1 du CGCT).

Par délibération du 21 novembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de prendre les compétences « Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et en matière de « Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville »

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver la modification des statuts de la CCPNL relatif à ces nouvelles compétences, ceci en vertu de l'article L.5211-17 du CGCT.

Délibération 91-2017 (11 voix pour et 1 abstention)

2 –Convention de régulation de la population de pigeons

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de réguler la population de pigeons dont la prolifération constitue une calamité sur le territoire d'Outarville particulièrement dans le secteur de l'église. Considérant que la surpopulation de pigeons stationnant en grand nombre sur le clocher de l'église cause des dégradations à l'édifice ainsi que sur les terres agricoles avoisinantes

Le Conseil Municipal à 11 voix pour et 1 abstention AUTORISE le Maire à signer la convention de régulation de pigeons

Délibération 92-2017 (11 voix pour et 1 abstention)

3 – Sollicitation du fonds d'appel à projet d'intérêt communal au titre de 2018 pour les travaux de réfection de voirie « rue des archives »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter le Fonds d'Aide à l'Équipement Communal au titre de 2018 pour le projet de réfection de la rue des archives.

Délibération 93-2017 (à l'unanimité)

Urbanisme

4- Cession partielle des parcelles cadastrées D 709-724-761 allée des écoles

M. le Maire fait part de la demande d'un administré, qui souhaite acquérir une partie des parcelles cadastrées D 709-724-761 afin d'agrandir sa propriété. La surface des parcelles concernées sera déterminée après bornage.

Délibération 94-2017 (11 voix pour et 1 contre)

Finances

6- Décision modificative budget Service des Eaux – « redevance pollution d'origine domestique 2016 »

Délibération 95-2017 (11 pour et 1 contre)

7- Décision modificative budget principal « amortissement de frais d'études non suivies de travaux »

Délibération 96-2017 (11 pour et 1 abstention)

8- Décision modificative budget principal « sur amortissement de subventions d'équipement »

Délibération 97-2017 (à l'unanimité)

9- Fixation de la durée d'amortissement des frais d'études non suivies de travaux

Monsieur le Maire rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2-27 et R.2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Article 1- durée d'amortissement fixé par la réglementation

Biens	Durée d'amortissement
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Subventions d'équipements versées finançant des biens mobiliers, matériels ou études	5 ans
Subventions d'équipements versées finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans

Délibération 98-2017 (11 pour et 1 contre)

7-Admission en non valeurs de créances éteintes sur le budget principal- service des eaux et service assainissement

Budget Principal

L'état de ces valeurs au 17 novembre 2017 se constitue ainsi :

- Cantine enfants et Périscolaires :	138.69€
- Cantine enfants	165.10€
- Loyers des immeubles	229.90€

Soit 8 pièces pour un total de **533.69€**

Budget Service des Eaux

L'état de ces valeurs au 17 novembre 2017 se constitue ainsi :

- Redevance pollution	248.05€
- Vente d'eau	869.04€

Soit 16 pièces pour un total de **1 117.09€**

Budget Assainissement

L'état de ces valeurs au 17 novembre 2017 se constitue ainsi :

- Assainissement	1 728.96€
- redevance modernisation des collectes	263.36€

Soit 26 pièces pour un total de **1 992.32€**

Délibération 99-2017 (11 voix pour et 1 contre)

Décisions

Décision 2017-35

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 23 novembre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer les propositions tarifaires d'un montant de 4 235.35€HT soit 5 082.42 € TTC pour les travaux de voirie à Ponville et d'un montant de 7 640.68€ HT soit 9 168.82€TTC pour les travaux rue des archives à Outarville

Décision 2017-36

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 23 novembre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer la proposition tarifaire d'un montant de 9 695.38€ TTC de la compagnie d'assurance SMACL pour l'ensemble de ces contrats.

Décision 2017-37

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 04 décembre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer la proposition tarifaire d'avenant au dit contrat N° DE 20030421 et 20030422 d'un montant respectif de 1489.16 € HT soit 1787.00 € TTC et 1050.00 € HT soit 1260.00 € TTC de AKI-NET - 24 impasse des Bruants 45480 Bazoches les Gallerandes.

Décision 2017-38

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision du 08 novembre 2017 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, décide de transférer la somme de 2000.00€,
Du compte 020 « Dépenses imprévues » - 2000€
Au compte 2152 chapitre 21 + 2000€
Afin de pouvoir régler les factures de la SAS DEKKRA portant sur des missions SPS et contrôle technique relatives à l'opération de rénovation et extension de l'éclairage public à Epreux.

III- Affaires diverses

Travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public à Epreux

Les travaux sont terminés

Travaux de mise en accessibilité de la mairie- aile ouest et salle des fêtes.

Les travaux sont en cours de réalisation

Travaux de création du point traiteur de la salle des fêtes

Rendez-vous est pris avec le maître d'œuvre BHPR, jeudi 14 décembre.

Distribution des colis de Noël

La distribution des colis de Noël est fixée au Jeudi 21 décembre. Monsieur le Maire invite les membres du conseil à prêter main forte aux bénévoles.

Permanence pour les dernières inscriptions sur les listes électorales en 2017.

Une permanence en mairie aura lieu le samedi 30 décembre de 10h à 12h pour les dernières inscriptions sur les listes électorales au titre de 2017.

Cérémonie des Vœux du Maire

La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 12 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

**Le Maire
Michel CHAMBRIN**